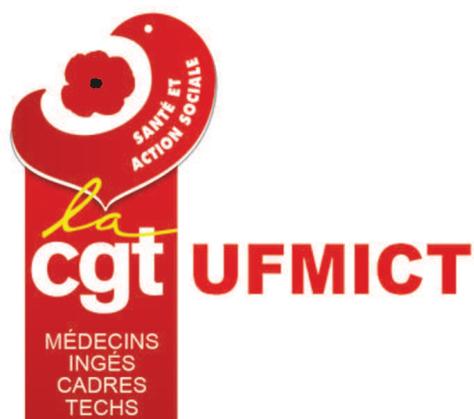


@CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°136 MERCREDI 29 OCTOBRE



Edito :
Intersyndicale contre les ordres

Organisation :
Élections personnels de direction

Revendication :
Salon infirmier / Psychologues / Catégorie active / Sages-femmes /

UGICT :
Site Internet

SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.
Adresse : ufmict@sante.cgt.fr
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*



Intersyndicale contre les Ordres Professionnels

Dans un courrier daté du 05/09/2014, adressé au président de l'Ordre National Infirmier, un conseiller ordinal démissionnaire indique que « Votre présidence n'ayant aucunement modifié des méthodes ubuesques voir irrespectueuses que j'ai ardemment combattues et dénoncées à l'encontre de l'ancienne présidente, mon retrait de ces derniers mois m'a permis de constater un triste bilan : l'Ordre des infirmiers 6 ans après, n'a pas rassemblé la profession. Il l'a au contraire divisée ».

Ce constat, porté par l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SUD Santé, UNSA, dès les premières heures, alimente notre positionnement formel contre les ordres professionnels.

L'intersyndicale susmentionnée, avec les professionnel-les, n'a de cesse de démontrer les facéties de cette instance. Aucune plus-value n'a été démontrée. Par ailleurs, l'ONI fait un appel à candidature pour les élections interdépartementales annoncées pour le 30 octobre 2014, tant le désintérêt et la défection sont forts parmi les professionnel-le-s.

Nous attirons la vigilance de la DGOS sur l'existence d'un vide juridique dans le cadre de l'inscription au fichier Adeli pour les futur-es infirmier-es spécialisé-es. La note du DG de la DGOS étant destinée, aux DG d'ARS excluant les DRJSCS.

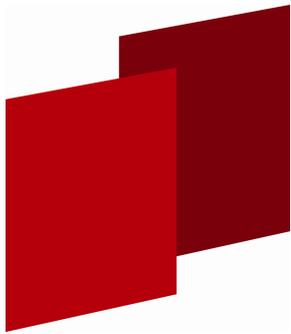
Les masseurs-kinésithérapeutes diplômé-es d'État, notamment les salarié-es, font l'objet d'intimidations intolérables au regard des difficultés d'exercice. La période est marquée par une pénurie de masseurs kinésithérapeutes salarié-es. Les agissements de l'Ordre départemental et régional des masseurs kinésithérapeutes qui par des courriers les menacent d'exercice illégal de la profession, courriers qui simultanément sont accompagnés de celui d'un huissier menaçant de poursuites judiciaires imminentes si la situation n'est pas rapidement régularisée.

Cette situation est intolérable alors que ces professionnel-les se consacrent à prodiguer des soins de qualité comme le requiert leurs missions.

De plus, les cadres de santé paramédicaux ne sont pas soumis aux Ordres professionnels comme le démontre le jugement au Tribunal de Grande Instance de Toulouse dans une ordonnance du référé du 28 mai 2009. Confirmé par le Conseil d'État dans son arrêt n° 357896 du 26 mars 2013.

Il est temps, Madame la Ministre, de mettre en oeuvre ce que vous dites vouloir faire depuis 2 ans : un article dans la loi de santé qui devait rendre facultatif l'adhésion à l'Ordre infirmier pour les salarié-es, et toujours rien...

Il faut écouter la majorité écrasante des infirmier-es, des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures podologues salarié-es qui refusent les Ordres Professionnels.



Le coin du revendicatif



L'encart Options Spécial « Salon Infirmier »

Cet encart est paru et annonce la présence de la CGT lors de cette manifestation les 5, 6 et 7 novembre à Paris, Porte de Versailles.

Une série d'articles ou plutôt de témoignages donne la parole à des femmes et des hommes au service de la population. C'est rude et ça secoue !

Au-delà de l'Edito qui présente le numéro, le premier article s'intitule « Quand les logiques de rentabilité et de profits impactent nos valeurs humaines et professionnelles ». Il décrit les conséquences fortes pour les soignant-e-s des choix austéritaires du gouvernement. Le second article décrit les difficultés liées à l'exercice de cette profession passionnante. Il comporte les propositions de la CGT. Un « coup de gueule » sur le « Droit d'option » qui est une vraie supercherie !

Enfin, en page 4, six brèves traitent de divers aspects du quotidien des personnels infirmier. Il s'agit des coopérations entre professionnel-le-s de santé, de l'évaluation annuelle, de la formation continue et du DPC, de l'augmentation constante de la charge de travail.

Toutes les interrogations pourront être discutées, éclaircies au salon infirmier sur le **stand de la CGT C35/B42**. Vous trouverez ces réponses auprès des collègues impliqués à vos côtés dans les services.



Psychologues

Le numéro 32 de la « Newsletter » est paru au début du mois. Il comporte un appel à défendre la sécurité sociale pour les psychologues. Il fait un bilan des comités de suivi DGOS.

Il revient sur la plateforme revendicative unitaire en construction. Concernant les étudiants stagiaires, il est rappelé la revendication CGT du déblocage des financements pour la gratification des stagiaires. Enfin, l'appel à voter pour les listes CGT le 4 décembre conclut ce numéro.



Catégorie active

Une lettre unitaire des organisations représentatives dans la fonction publique hospitalière CGT, CFDT, FO, SUD, Unsa, CFTC, CFECGC a été adressée à notre initiative à la ministre par rapport aux remises en causes insidieuses et de plus en plus frontales de la reconnaissance de corps entiers en catégorie active au regard de la retraite. Il n'est pas question de laisser cette remise en cause se poursuivre et la CGT exige la reconnaissance de la pénibilité du travail pour plusieurs corps de la FPH et demande même son extension pour d'autres corps professionnels. La mobilisation des professionnel-le-s sera indispensable.



Sages-Femmes

Un courrier a été envoyé par la fédération à la ministre pour exiger l'ouverture de négociations sur le régime indemnitaire des sages-femmes hospitalières.

« Madame la Ministre, Dans l'année écoulée, les revendications des sages-femmes hospitalières ont notamment porté sur la revalorisation salariale à la hauteur de leurs qualifications et de leurs responsabilités.

Cette demande n'a pas été entendue et les grilles salariales ne sont pas à la hauteur des attentes et ceci étant, les sages-femmes hospitalières ne sont pas satisfaites par les grilles salariales annoncées.

La CGT demande que s'ouvrent des négociations sur le régime indemnitaire des sages-femmes hospitalières.

En effet, les primes sont censées rester identiques à celles existantes. Or, les sages-femmes demandent que les primes de dimanche et jours fériés soient identiques à celles des autres professions médicales. Nous demandons aussi que l'ancienne prime Weil se transforme en prime médicale dont le montant doit être réévalué.

En espérant que vous répondrez favorablement à cette sollicitation, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération. »

Le point sur l'organisation



Caractéristiques des listes déposées par la CGT

La CGT a déposé des listes pour les prochaines élections des personnels de direction tant pour les CCN (Comité consultatif national, l'équivalent du CTE) que pour les CAPN (Commission administrative paritaire nationale). Ce travail a été essentiellement mené par le collectif Directeurs. Il permet à la CGT d'être présente aussi dans ces élections. Cela donne les éléments suivants.

Directeurs d'Hôpital (DH) :

CCN : liste déposée à 16 noms, 8 femmes, 8 départements différents.
CAPN Hors Classe : Liste déposée à 12 noms, 5 femmes, 10 départements différents

Directeurs d'établissements sanitaires, médico-sociaux, sociaux (D3S)

CCN : liste déposée au maximum à 20 noms, 6 femmes, 15 départements différents.
CAPN Hors Classe : liste déposée à 10 noms, 1 femme, 9 départements différents
CAPN Classe normale : liste déposée à 8 noms, 5 femmes, 5 départements

Directeurs de soins (DS)

CCN : liste déposée à 8 noms, 5 femmes, 3 départements différents.
CAPN Hors Classe : liste à 8 noms, 5 femmes, 3 départements différents.

C'est une cinquantaine de candidatures que nous avons ainsi mobilisée. Nous sommes à une situation comparable à 2011 mais beaucoup des candidates et candidats actuel-le-s ne seront plus en activité dans quatre ans...

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT



Un Tract Ugict à destination des Ingénieurs, cadres et techniciens de la Fonction Publique.



Cadres, ingénieur-es, techniciennes ou professions intermédiaires, nous avons choisi de travailler dans la fonction publique pour exercer **un métier qui a du sens, au service de l'intérêt général et des usagers....**

Le service public se dégrade, et notre autonomie au travail se réduit comme peau de chagrin tandis que nos responsabilités ne cessent d'être élargies.

Professionnellement engagé-e-s et socialement responsables, c'est en nous donnant les moyens d'exercer nos responsabilités et nos missions, en nous laissant bien travailler, que nous pourrions défendre le service public....

Pour la CGT, les services publics ne sont pas un coût mais un investissement indispensable pour l'avenir....

En votant CGT, exprimons ensemble le refus de réformes à la hussarde, nocives pour les usagers comme pour celles et ceux qui sont chargé-e-s de les appliquer, et affirmons ainsi notre volonté de nous faire respecter et de voir respecter le service public.

Site de l'UGICT CGT : www.ugict.cgt.fr